

Saint-Denis, le 14 février 2026

**Communiqué de presse**  
**Eruption volcanique en cours : prévention sanitaire**

---

L'éruption en cours au Piton de la Fournaise émet dans l'air de nombreuses substances telles que le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), un gaz irritant des voies respiratoires, ou encore des particules en suspension. Ces substances peuvent entraîner chez les personnes vulnérables (\*) des manifestations physiques telles qu'une toux, une exacerbation d'asthme, une baisse de la capacité respiratoire ou une irritation.

**A cette heure, les concentrations en SO<sub>2</sub> et particules en suspensions liées au volcan relevées sur les zones surveillées de l'île (\*\*), restent faibles, en dessous des seuils sanitaires d'alerte.**

La situation est susceptible d'évoluer rapidement à tout moment compte tenu de l'activité volcanique et de la météorologie. Pour plus d'informations, consultez régulièrement le site internet d'Atmo Réunion afin de suivre l'évolution de la qualité de l'air.

**✓ Conduite à tenir lors de l'observation sur site**

A proximité immédiate du volcan, la qualité de l'air n'est pas surveillée en continu. Des niveaux élevés en SO<sub>2</sub> ou particules en suspension notamment peuvent ponctuellement survenir.

**C'est pourquoi, il est recommandé :**

- aux personnes vulnérables (\*) qui souhaitent se rendre sur le site de demander au préalable l'avis à leur médecin traitant.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations), de quitter la zone et de consulter rapidement un médecin.

**✓ Vigilance face aux retombées de « cheveux de Pélé »**

L'éruption volcanique en cours du Piton de La Fournaise peut s'accompagner de retombées de cheveux de Pélé, fibres de verre volcanique sous forme de fins filaments de lave (aspect de fils brillants, de quelques centimètres de longueur, impalpables et cassants).

**Aussi, en cas de retombées de cheveux de Pélé, il est recommandé à la population d'être vigilant et de suivre les mesures suivantes :**

- éviter la fréquentation par les enfants des espaces extérieurs où la présence de cheveux de Pélé est relevée ;
- nettoyer les surfaces afin qu'elles soient débarrassées des cheveux de Pélé, qui s'y seraient accumulés ;
- laver soigneusement les légumes et les fruits provenant des jardins ;
- éviter le contact entre la nourriture et les surfaces sur lesquelles se seraient accumulés des cheveux de Pélé ; notamment lors des pique-niques sur site ;

- éviter de manipuler les cheveux de Pélé à main nue ; et en cas de contact avec des cheveux de Pélé, laver les mains soigneusement avec de l'eau.

(\*) **Personnes vulnérables** : personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques, femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes sensibles à la pollution de l'air

(\*\*) L'association agréée de surveillance de la qualité de l'air de La Réunion, Atmo-Réunion, assure notamment le suivi en continu de la concentration en SO<sub>2</sub> et particules en suspension au niveau des principales zones habitées de l'île par l'intermédiaire d'un réseau de stations fixes de surveillance. En particulier, des stations fixes à Bourg-Murat et à Grand Coude sont spécifiquement dédiées au suivi des émanations du volcan.



## PRÉFET DE LA RÉUNION

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Service régional de la  
communication interministérielle  
Préfecture de La Réunion  
Cabinet du préfet

✉ communication@reunion.gouv.fr

🌐 www.reunion.gouv.fr

📞 0262 407 419 / 434 / 457



Sollicitations presse (renseignement, reportage, interview...) : <https://wkf.ms/3kc53kb>